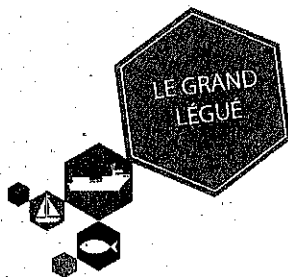


# SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ

Hôtel du Département  
CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC



## COMPTE RENDU

### Concertation volontaire relative à la gestion des sédiments de l'avant-port du Légué

Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022

*Amphithéâtre du lycée Ernest Renan - Saint-Brieuc*

#### Personnes présentes :

<u>Associations et comités de quartier</u>	
Mme Tiphaine GUAIS	<i>Défense de la Baie de Saint-Brieuc</i>
M. Bernard GUEGUEN	<i>Le Grand Léjon</i>
Mme Emmanuelle AMELINE, M. Patrice LE GOUALHER	<i>Sauvons la plage du Valais !</i>
Mme Angelina BERGMANS	<i>Sous la Tour</i>
M. Jean-Luc HESTIN M. Claude HERVE	<i>Pêcheurs Plaisanciers de la Baie de St-Brieuc La Toupie</i>
M. Hervé LE DÛ, M. Marc BOIVIN	<i>Urgence climatique Armor</i>
M. Dominique GUIHO	<i>Terre et Mer (Plérin)</i>
M. Gwendal MOREAU	<i>Comité de quartier Saint Michel</i>
M. Patrice VERDURE	<i>Comité de quartier du Légué</i>
M. Alan CARO	<i>Comité de Défense de la Vallée du Gouët</i>
M. Alain COUDRAY, M. Arnaud STEPHAN, Mme Delphine SOHIER	<i>Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor</i>
M. Camille BERTHOU	<i>Comité régional de la conchyliculture</i>
M. Eric DIDIER	<i>Comité Animation Réflexion Cesson</i>
M. Patrick BAILLEUX	<i>FAPEL des Côtes d'Armor</i>

<b><u>Entreprises du port</u></b>	
M. Thomas GUILLEMOT	<i>Agence Maritime de Saint-Brieuc</i>
M. Jacky PERRUCHON	<i>Coopérative GARUN-PAYSANNE</i>
M. David DIAS	<i>TIMAB</i>
Mme Séverine DUDOT, Mme Cindy GUICHARD	<i>SOKA</i>
<b><u>Organismes divers</u></b>	
M. Jean-Claude BALANANT, M. Yves GUIRRIEC, M. Laurent KERNIVINEN, M. Benjamin ROUAULT	<i>Chambre de Commerce et de l'Industrie des Côtes d'Armor</i>
M. Marc SERVAIN	<i>Capitainerie du port du Légué</i>
M. Jérôme DRIENCOURT	<i>station de pilotage</i>
Mme Aurélie RIVIER, M. Olivier-RAILLARD	<i>ACTIMAR</i>
M. David MENIER	<i>Université Bretagne Sud</i>
M. Alain DREAU	<i>IDRA Environnement</i>
M. Alain PONSERO, M. Anthony STURBOIS	<i>Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc</i>
M. Hervé GUIHARD, M. Vincent URIEN	<i>Mairie de Saint-Brieuc</i>
Mme Lucile HERITIER, M. Arnaud MARREC, Mme Gaëlle NIQUE	<i>Région Bretagne</i>
M. Ronan KERDRAON, M. Stéphane LOISNEL, Mme Morgane OISEL (Natura 2000)	<i>Saint-Brieuc Armor Agglomération</i>
M. André COENT	<i>Département des Côtes d'Armor</i>
Mme Nolwenn SERINET, Mme Claire RONDEL	<i>Syndicat mixte du Grand Légué</i>
<b><u>Excusé :</u></b>	
M. Nicolas DESROY	<i>IFREMER</i>

**Ordre du jour de la réunion :**

- Constat et actualités, accueil par les élus du SMGL
- Présentation du port du Légué par Mme Nolwenn SERINET, directrice du SMGL
- Historique des travaux de dragage de l'avant-port, présentation de la gestion des dépôts pendant 24 mois et présentation des pistes de valorisation en cours ou en développement, par Benjamin ROUAULT, Responsable travaux, aménagement, dragage à la CCI et Alain Dreau Responsable bureau d'étude IDRA

\*\*\*\*\*

- Démarche proposée afin d'identifier une méthode de gestion pérenne des sédiments de l'avant-

port du Légué par M. Olivier RAILLARD et Mme Aurélie RIVIER, chargés de l'étude hydro-sédimentaire au bureau d'études ACTIMAR et M. Arnaud MARREC, chargé d'opération d'aménagement maritime à la Région.

M. Hervé GUIHARD, Vice-Président à l'économie à Saint-Brieuc Armor Agglomération et Maire de Saint-Brieuc, évoque les perspectives économiques du port du Légué qui devront s'ancrer dans les limites du territoire de la baie de Saint-Brieuc en équilibre avec le respect de l'environnement.

M. Ronan KERDRAON, Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Maire de Plérin, évoque le projet de modernisation du port dans son ensemble. Il évoque la nouvelle gouvernance du Syndicat mixte avec l'arrivée de la Région à sa présidence et la possibilité d'étendre les membres du SMGL aux villes de Plérin et de Saint-Brieuc et aux Communautés d'Agglomération de Lamballe Terre et Mer et Leff Armor.

M. André COENT, Vice-Président aux Infrastructures du Département des Côtes d'Armor, indique que le Département des Côtes d'Armor était chef-de-file au sein du SMGL jusqu'à présent et qu'il restera engagé dans le projet de développement du port du Légué.

M. GUIHARD rappelle les enjeux environnementaux liés aux activités portuaires et qu'il n'est pas possible de développer ces dernières sans respecter l'environnement.

Mme Gaëlle NIQUE, conseillère régionale et Présidente du Syndicat mixte du Grand Légué, indique que l'objectif de cette concertation est de trouver la solution la plus juste possible pour identifier des débouchés aux sables de dragage. Elle indique que la Région prend ce dossier au sérieux. Elle rappelle la volonté de communication et de transparence des élus. Le terre plein arrive à saturation, il faut trouver des solutions provisoires qui conviennent à tous. L'étude hydro-sédimentaire permettra aussi de trouver des solutions à moyen terme.

Diaporamas transmis en séance.

#### Suite historique des travaux de dragage de l'avant-port :

M. Patrice LE GOUALHER, Président de l'Association Sauvons la plage du Valais ! conteste un point de la présentation qui indique que 100 % des sables de dragages ont été déposés dans l'enrochement entre 2000 et 2007. Or, il semblerait que dès 2000 des sables aient été déposés dans la baie en toute illégalité (des photos en attestent) et notamment juste derrière le môle, devant la plage du Valais.

M. Benjamin ROUAULT de la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Côtes d'Armor n'a pas trace de ces dépôts. Il dispose de compte rendus de réunions du Conseil Général démontrant que les sables de dragages étaient déposés dans la zone de dépôt.

M. LE GOUALHER indique que les camions étaient en dehors de la zone de dépôt et que des photographies aériennes le montrent.

M. ROUAULT précise qu'à l'époque, ils n'étaient pas équipés de GPS ; aujourd'hui, la technologie existe et sera utilisée.

Mme Emmanuelle AMELINE (Association Sauvons la plage du Valais !) pose plusieurs questions. Elle souhaite connaître la période de transmission des bilans de dragages aux services de l'État, le nom du service destinataire du document et le nom de l'organisme qui effectue les prélèvements des sédiments. M. ROUAULT précise que les bilans sont transmis tous les ans au service Police de l'eau de la DDTM, ainsi qu'à l'ensemble de nos autorités concédantes (CD22/Région Bretagne/SMGL) et un laboratoire agréé COFRAC 156 effectue les analyses sur prélèvements

réalisés par les agents de la CCI. M. ROUAULT indique que l'arrêté préfectoral de 2009 impose que les données soient seulement tenues à disposition des services de la DDTM, mais que depuis 2012, ils font l'objet de rapport transmis chaque année.

Mme AMELINE demande si cette réunion est le préliminaire d'une enquête publique. Ce n'est pas le préliminaire d'une enquête publique, il s'agit d'une concertation volontaire.

Les élus souhaitent que les données soient dorénavant communiquées de manière plus fréquentes et mises en ligne. Il est convenu que l'ensemble des données transmises aux services de l'État par la CCI soient communiquées au public.

M. KERDRAON ajoute que les sables dragués ne sont réutilisés que d'une manière infime et qu'il faut donc trouver des solutions pérennes. M. MARREC confirme qu'au vu des volumes de sables dragués annuellement, il est illusoire de penser que des débouchés terrestres suffisants seront en mesure d'absorber ces stocks.

#### Suite présentation démarche proposée afin d'identifier une méthode de gestion pérenne des sédiments de l'avant-port du Légué :

Diaporama transmis en séance.

M. LE GOUALHER demande à recevoir le cahier des charges de l'étude. La Région s'engage à le transmettre. M. MARREC précise qu'une page internet dédiée à la présente concertation sera créée sur le site internet du SMGL et que l'ensemble des diaporamas présentés y seront téléchargeables avec les données en provenance de la CCI également.

Mme Séverine DUDOT de l'entreprise SOKA précise que les analyses présentées en séance et liées à la nature des sédiments sont issues du grenelle de la mer. Les classifications qui sont faites répondent à un cahier des charges précis. Mme DUDOT dispose de données sur la composition des sables ; elle tient ces éléments à disposition.

M. COUDRAY du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor (CDPMEM) déplore que les élus aient rencontré tous les acteurs sur la question du clapage sauf les pêcheurs. Il ne souhaite pas de clapage en mer, mais craint que ce choix soit déjà fait pas les élus.

M. GUIHARD répond qu'il faut attendre la fin des études pour déterminer ce qui sera fait, le clapage n'étant pour l'instant pas une option. La solution qui sera envisagée devra allier au mieux les aspects environnementaux et économiques. M. KERDRAON précise que cette solution nécessiterait à minima 5 années d'études et diagnostics environnementaux avant d'être autorisée par les services de l'État. M. MARREC précise que le clapage augmenterait le coût des travaux de 5 millions d'euros annuellement et que la concession n'est pas en mesure d'absorber ce surcoût. Cette solution n'est donc pas privilégiée.

M. GUIHARD interroge le bureau d'études ACTIMAR sur la modélisation de l'effet des vases sans être sûr que les données de dépôts des sédiments sont exactes. M. MARREC répond que la majorité des dépôts s'est faite dans la zone des dépôts prévue à cet effet. M. RAILLARD indique que plusieurs hypothèses peuvent être faites en prenant en compte plusieurs zones de dépôt, puis que les experts peuvent évaluer la réalité avec ces hypothèses.

M. COUDRAY (CPDMEM) demande si l'étude prend en compte la modification des courants qui se produit au fil du temps à l'entrée de la baie.

M. Alan CARO du Comité de Sauvegarde de la Vallée du Gouët précise qu'il y a deux éléments à prendre en compte : le barrage de Saint Barthélémy qui apporte des sédiments et la construction du port de Saint Quay Portrieux qui dévie les courants.

M. RAILLARD d'ACTIMAR répond que l'étude prend en compte ces différents facteurs par l'intermédiaire des données d'entrée du modèle.

M. LE GOUALHER rappelle que le coût annuel des dragages est exponentiel. Le dragage était limité auparavant aux bassins de commerce et il devient nécessaire partout dans le port. Pourquoi le port s'envase-t-il autant, au risque de ne plus être accessible par la mer ? Pourquoi le môle a-t-il été construit ?

Mme NIQUE précise que le môle a été construit avec l'idée de construire une écluse pour fermer le port. L'étude hydro-sédimentaire permettra de répondre à ces différentes questions.

Mme AMELINE indique que les volumes dragués au Légué sont importants au regard de la moyenne régionale des dragages réalisés dans les différents ports. Elle indique par ailleurs, sur la base d'un document de 2018 que l'étude de solutions de gestion terrestre est réglementairement imposée. M. MARREC indique qu'il n'existe pas d'obligation réglementaire à ce sujet et que la source du document serait à préciser.

M. GUIHARD rappelle que l'objectif de cette étude est de comprendre les influences des constructions, de la courantologie sur l'hydrosédimentaire de la Baie et du port. L'objectif est que la confiance soit rétablie entre le gestionnaire du port et les habitants de Saint-Brieuc.

M. Jean-Claude BALANANT, Président de la CCI des Côtes d'Armor, veut préparer l'avenir pour maintenir le développement économique du port du Légué et dans un cadre environnemental plus exigeant. Il engage la CCI en tant que gestionnaire à être totalement transparente.

M. Hervé LE DÛ de l'association Urgence climatique indique que la Bretagne est faite de terres acides et que le sol peut être amendé avec du sable afin de réguler le pH. Cela se fait sur Dinan avec des vases de la Rance. C'est une possibilité de valorisation des sables de dragage.

Mme Angelina BERGMANS du comité de quartier Sous la tour remercie d'avoir été associée à la réflexion, mais tardivement tout de même. Elle espère que les observations faites seront prises en compte.

Il est rappelé que les associations, les pêcheurs, les entreprises et les usagers du port seront associés tout au long de cette démarche de concertation volontaire.

Le calendrier des réunions se calera sur l'avancée de l'étude hydro sédimentaire.

La prochaine réunion de concertation est prévue en juin. Une réunion intermédiaire de présentation du fonctionnement du modèle sera organisée courant mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La Présidente,

Mme Gaëlle NIQUE

